



Catégories

160\$ - Première candidature (taxes en sus)

130 \$ - Candidature additionnelle (taxes en sus)

1 Résidentiel

Cette catégorie comprend les espaces intérieurs d'un lieu de résidence tel que : maison, condominium, loft ou appartement. Les pieds carrés indiquent la superficie nouvellement aménagée ou rénovée.

1.1 Espace résidentiel de 1 600 pi² ou moins (150 m² ou moins)

1.2 Espace résidentiel de 1 600 à 3 200 pi² (150 à 300 m²)

1.3 Espace résidentiel de plus de 3 200 pi² (plus de 300 m²)

1.4 Cuisine

1.5 Salle de bain

1.6 Appartement ou maison témoin et bureau de vente

2 Commercial

Cette catégorie inclut les commerces et commerces de services (salons de coiffure / esthétique, etc.) ouverts au public et aux professionnels (salles d'exposition) ayant pignon sur rue ou étant installés à l'intérieur d'un centre commercial. Elle n'inclut pas les centres commerciaux eux-mêmes. Les pieds carrés indiquent la superficie nouvellement aménagée ou rénovée.

2.1 Stand de foire

2.2 Espace commercial de 1 600 pi² ou moins (< 150 m²)

2.3 Espace commercial de 1 600 à 5 400 pi² (150 à 500 m²)

2.4 Espace commercial de plus de 5 400 pi² (plus de 500 m²)

2.5 Salle d'exposition (showroom)

3 Aire commune

(Hall d'entrée, couloir, espace de circulation, aire d'attente de bureau, condo ou commercial, etc.)

4 Restaurant, café et bar

4.1 Restaurant de 2 000 pi² ou moins (609 m² ou moins)

4.2 Restaurant de plus de 2 000 pi² (plus de 609 m²)

4.3 Bar, lounge et boîte de nuit

4.4 Café et comptoir alimentaire

5 Hébergement, bien-être et récréatif

Cette catégorie inclut les chambres, les suites, et les salons privés réalisés à l'intérieur d'hôtels, d'auberges, de motels, de gîtes et de couverts (B & B). Elle comprend aussi les spas et les centres d'entraînement ainsi que les expositions.

5.1 Établissement d'hébergement (hôtel, auberge, motel et gîte)

5.2 Centre de bien-être, d'entraînement et récréatif (spa, centre d'entraînement, centre d'escalade, centre de sport, etc.)

5.3 Exposition, design événementiel et installation éphémère

6 Bureau

Cette catégorie inclut les aires de travail ou de réception, les salles de réunion, les espaces utilitaires et autres. Les pieds carrés indiquent la superficie nouvellement aménagée ou rénovée.

6.1 Bureau de moins de 5 000 pi² (460 m²)

6.2 Bureau de 5 000 à 20 000 pi² (460 à 1 860 m²)

6.3 Bureau de plus de 20 000 pi² (1 860 m²)

7 Établissement institutionnel, culturel, public et de santé

Cette catégorie inclut tout établissement de santé.

7.1 Établissement institutionnel (Établissement d'enseignement, école et garderie)

7.2 Établissement culturel (Musée, théâtre, auditorium et bibliothèque)

7.3 Établissement public (Aéroport, palais de justice, centre correctionnel et lieu de culte)

7.4 Établissement de santé et de recherche

7.5 Bureau de santé et clinique (Cabinet de médecins, bureaux de dentistes, clinique privée, centre de réhabilitation, clinique d'urgence, clinique médicale, etc.)

8 Développement durable

Prix décerné à un projet manifestant un engagement sérieux envers l'environnement sans toutefois avoir nécessairement obtenu de certification. Ce projet doit néanmoins démontrer une démarche selon les critères LEED CI.

9 Accessibilité universelle

Prix décerné à un projet qui, par son aménagement, simplifie l'accès et facilite la vie des personnes souffrant d'incapacités motrices, visuelles, auditives, intellectuelles ou autres.

10 Hors catégorie

Ex.: Aménagement intérieur d'un moyen de transport, ou tout autre projet ne cadrant pas dans aucune catégorie précédente.

11 Extérieurs

- 11.1 Terrasse et aménagement paysager résidentiel
- 11.2 Terrasse et aménagement paysager de projet domiciliaire
- 11.3 Terrasse et aménagement paysager de projet commercial et de bureau

Cette section s'adresse aux architectes paysagistes

- 11.4 Architecture de paysage résidentiel
- 11.5 Architecture de paysage de projet domiciliaire, commercial et de bureau
- 11.6 Architecture de paysage de projet institutionnel
(Ex : École, campus, musée, hôpitaux, institution religieuse, diocèse)
- 11.7 Architecture de paysage de projet public
(Ex : place publique, parc)
- 11.8 Architecture de paysage de projet à caractère environnemental
(Ex : Stationnement écologique et incitatif, projet de gestion des eaux, biodiversité, re-naturalisation, projet de déminéralisation, accessibilité universelle)

12 Valorisation du bois

Cette catégorie inclut les projets qui se distinguent par l'usage d'essences de bois ou de produits du bois dans un aménagement intérieur ou dans le design de produits. Le projet présenté doit démontrer une qualité esthétique, un équilibre visuel, de l'audace, de l'inventivité ainsi qu'une mise en valeur du bois ou des essences. L'usage du matériau bois doit également être intégré de façon harmonieuse au projet et s'adapter aux fonctions de celui-ci.

- 12.1 Valorisation du matériau bois dans un **design intérieur**
- 12.2 Valorisation du matériau bois dans le **design industriel et de produit**

13 Prix spéciaux en aménagement

Vous pouvez choisir les catégories prix spéciaux 12.1 à 12.6 pour la somme de 45\$, à condition d'avoir déposé votre projet dans au moins une des catégories 1.1 à 11.3 et 13.1

- 13.1 Éclairage
- 13.2 Couleur
- 13.3 Surface
- 13.4 Signalisation et branding des lieux
- 13.5 Petit budget
- 13.6 Multidisciplinarité

14 Design de produits en petite série

- 14.1 Appareil d'éclairage
- 14.2 Mobilier résidentiel, commercial et intégré
- 14.3 Objet, accessoire, produits de cuisine et salle de bains
- 14.4 Hors catégorie en design de produit

15 Design industriel

Cette catégorie s'adresse aux designers industriels et aux manufacturiers

- 15.1 Appareil d'éclairage
- 15.2 Mobilier résidentiel
- 15.3 Mobilier de bureau
- 15.4 Mobilier de contrat
- 15.5 Mobilier urbain
- 15.6 Objet et accessoire
- 15.7 Développement durable et écodesign
- 15.8 Transport
- 15.9 Produits architecturaux
- 15.10 Produit de cuisine
- 15.11 Produit de salle de bain
- 15.12 Hors catégorie en design industriel

Les catégories suivantes sont exclusivement réservées au jury.

Le jury, composé d'experts dans les domaines du design d'intérieur, du design industriel, de l'architecture ou de la communication (communication marketing ou communication graphique), choisira les lauréats des prix.

Prix de la relève

Prix décerné à la discrétion de notre jury à un designer ou architecte émergent, comptant au plus 5 ans d'expérience professionnelle à son actif. Tous les concepteurs de la relève ayant réalisé des projets inscrits dans les catégories 1 à 15 seront éligibles sans frais.

Les gagnants seront sélectionnés par le jury parmi les participants.

Prix Étudiant

Projet de l'année

Coup de cœur du jury toutes catégories confondues.

Sans frais d'inscription.

Tout concepteur participant est d'office éligible. Les gagnants seront sélectionnés par le jury parmi les participants.

Prix Hommage

Prix décerné à la discrétion de notre jury à un designer ou à un architecte qui, au cours de sa carrière, a largement contribué à la reconnaissance et à l'avancement du design au Québec.

*Si le jury l'estime nécessaire un projet pourra être évalué dans des catégories autres que celles indiquées sur le formulaire d'inscription. Le jury se réserve le droit de modifier ou de regrouper certaines catégories.